

**Christian GERONDEAU**

**Auteur de « Ecologie, la grande arnaque »  
(Ed. Albin Michel)**

**25 janvier 2008**

### **EOLIENNES : LA GRANDE ARNAQUE**

Selon la légende, l'Ouest américain était autrefois parcouru de chasseurs de primes. C'est désormais notre pays qui est sillonné de chasseurs d'un tout autre genre. Ceux-ci ne font pas métier de la poursuite de bandits, mais de signatures. Le jeu consiste à obtenir de la part des 36 000 maires que compte notre pays l'autorisation de construire des éoliennes sur leur territoire. La recherche est sans aucun risque, le profit est garanti par l'Etat et payé par EDF, et la récompense d'une ampleur à laquelle n'auraient jamais osé rêver les desperados du Far-West.

Une transaction vient en effet de défrayer la chronique. Le groupe Suez a racheté il y a quelques jours 50,1 % de la « Compagnie du Vent » pour un montant de 321 millions d'euros, valorisant cette entreprise à quelques 640 millions d'euros. Ce serait là une transaction banale, si la « Compagnie du Vent », spécialisée dans la promotion d'éoliennes, n'était une PME de 60 salariés dont le chiffre d'affaires n'excède pas aujourd'hui 11 millions !

Bien entendu, ce n'est pas l'activité actuelle de l'entreprise qui a pu justifier un seul instant le montant mirobolant payé par Suez. Ce que celui-ci a valorisé à un tel niveau, c'est le portefeuille des accords obtenus auprès de maires ruraux par le promoteur et fondateur de la « Compagnie du Vent », un certain Jean-Michel Germa. Celui-ci, qui possédait l'autre moitié de la « Compagnie du Vent », est donc aujourd'hui à la tête d'une fortune d'au moins 300 millions d'euros.

Le nombre de signatures recueillies par l'intéressé est évidemment confidentiel, mais la presse s'accorde généralement à estimer que les accords obtenus portent sur un total de 2000 Mégawatts, ce qui valorise chaque Mégawatt à plus de 300 000 euros. Une « ferme » éolienne (belle appellation...) comprend d'habitude de 6 à 10 éoliennes, et sa puissance totale varie de 12 à 30 Mégawatts. Le calcul est donc vite fait. La valeur de chaque signature obtenue varie de plus de 3 millions d'euros pour les projets « modestes » à près de 10 millions pour les plus grands, le tout en toute légalité et sans le moindre risque.

On comprend que les « chasseurs de signature » se comptent désormais par centaines, et que l'on commence à parler des fortunes ainsi bâties en quelques années sinon en quelques mois. Le Magazine « Challenges » cite ainsi un certain M. Paris Mouratoglu dont le portefeuille est évalué à 660 millions d'euros, un M. François Péliissier, qui s'est lancé dans le « business » éolien il y a 4 ans seulement et dont la fortune atteindrait aujourd'hui 125 millions, etc. Tous d'illustres inconnus dont les gains outrepassent dans des proportions qui défient l'imagination les salaires et les stock options des dirigeants de nos grandes entreprises qui défraient la chronique. Par dizaines sinon par centaines, pharmaciens, dentistes,

ingénieurs, artisans, agriculteurs, etc., ont tout abandonné pour participer à cette ruée vers l'or des temps modernes, et on les comprend. Comme le déclare l'un de ces heureux promoteurs : « Il s'agit d'un business model parfait : un contrat de quinze ans avec un client unique qui paye à 30 jours : EDF ».

Ce qu'on comprend moins en revanche, c'est comment un pays tel que le nôtre, réputé civilisé et développé, a pu mettre en place les conditions d'une aussi grande arnaque sur le dos du consommateur d'électricité qui devra en définitive payer l'addition.

Pour comprendre comment nous avons pu arriver à une telle aberration, un retour en arrière est nécessaire. Tout a commencé il y a trois décennies en Allemagne, lorsque le mouvement vert a pris son essor. Les « Grunen » avaient une obsession : la phobie du nucléaire. Etant parvenus au pouvoir, ils ont imposé le renoncement aux centrales atomiques. Non seulement il n'est plus question d'en construire Outre-Rhin, mais celles qui existent doivent être progressivement démantelées de telle sorte que nos voisins ont désormais une politique énergétique à deux faces.

Parce qu'ils ont besoin d'électricité, ils construisent en grande quantité et en toute discrétion des centrales à gaz et à charbon, émettrices massives de gaz à effet de serre. Mais, pour le masquer, ils ont couvert leur territoire d'éoliennes qui sont essentiellement des leurres. En Allemagne comme ailleurs, les éoliennes sont des sources intermittentes qui ne fonctionnent que lorsqu'il y a du vent, c'est-à-dire un quart du temps en moyenne. Il faut donc, l'essentiel du temps, avoir recours à des centrales thermiques polluantes. Comme l'a déclaré à propos du Danemark Anne Lauvergeon, la Présidente d'AREVA : « L'hydraulique et le nucléaire sont des énergies qui fonctionnent en base, c'est-à-dire par tous les temps. L'éolien et le solaire sont des énergies d'appoint. Elles ne produisent que quand il y a du vent et du soleil. Elles nécessitent donc la mise en place de « back-up ». Le pays qui a le plus développé l'éolien est le Danemark avec 13 % d'éolien dans son bilan énergétique. Il y a ainsi 13 % de centrales au fuel qui démarrent quand le vent ne souffle pas. Ce n'est pas une façon efficace d'éviter la pollution de l'atmosphère ». (Revue « Défense n° 117sept-oct2005 »).

Il ne faut donc pas s'étonner que les Allemands, avec 10 tonnes de gaz carbonique émises par habitant et par an contre 6 pour nous, soient les plus grands pollueurs d'Europe pour avoir appliqué la politique de leurs écologistes.

Avec une dizaine d'années de décalage, les Verts français ont suivi leurs homologues germaniques et sont devenus les ardents propagandistes du mythe des énergies renouvelables. Mais notre situation n'est pas du tout celle de l'Allemagne. Grâce à une génération de grands ingénieurs précurseurs, près de 80 % de notre électricité est produite par un parc nucléaire très largement dimensionné et 15 % le sont par nos équipements hydrauliques, de telle sorte que, la plupart du temps, nous n'avons aucun besoin de capacité supplémentaire. Bien au contraire, nous sommes de très loin le premier exportateur mondial d'électricité, avec 345 jours de balance positive sur 365. Les éoliennes apparaissent alors

clairement pour ce qu'elles sont : à la fois la conséquence et l'alibi du refus du nucléaire. La vérité, c'est que Nucléaire et Eoliennes sont antinomiques.

De surcroît, fait sans précédent, notre consommation d'électricité a cessé de s'accroître depuis 4 ans. Elle s'est chiffrée en effet à 480 Terawatt heures en 2007, soit au même niveau qu'en 2004. Contrairement à ce qui peut éventuellement se passer ailleurs, la construction d'éoliennes est donc inutile dans notre pays, puisqu'elles ne répondent à aucun besoin, la durée de vie de nos centrales nucléaires ayant été prolongée de plusieurs décennies. Il n'empêche. Aveuglés par leur idéologie, les « Verts » français ont repris sans réfléchir les arguments de leurs homologues étrangers. Leur comportement paraît d'autant plus illogique qu'ils préconisent par ailleurs une réduction de notre consommation électrique de l'ordre de 20 % en 2020, ce qui accroîtrait encore notre excédent (hypothèse Négawatt). Mais il est vrai que leur objectif réel est d'obtenir la fermeture de nos centrales nucléaires.

Les Verts n'ont pas été les seuls, et l'in vraisemblable situation qui est aujourd'hui la nôtre ne pourrait se comprendre si l'on ne prenait en compte l'action - ou l'inaction - d'autres parties prenantes dont le rôle a été majeur.

Au premier rang de ceux-ci figurent les promoteurs d'éoliennes. Membre du « Syndicat des Energies Renouvelables » (SER), l'association « France Energie Eolienne » (FEE) fait ce qu'il faut pour défendre sa cause. Disposant de moyens considérables, rarement lobby aura été aussi bien organisé. Mais rarement lobby aura autant travesti la réalité comme chacun peut s'en rendre compte en consultant son site internet.

Dès la première page, l'électricité éolienne est présentée comme permettant de « préserver nos ressources fossiles et d'éviter l'émission de gaz à effet de serre, responsables du dérèglement climatique qui a déjà commencé à altérer certains paysages de manière irréversible, à menacer diverses espèces de la faune et de la flore mondiale, et à entraîner des modifications climatiques qui vont impliquer des exodes massifs de population ! » Omniprésent, l'argument de la lutte contre le réchauffement climatique est donc le mensonge fondateur, puisque que 95 % de notre électricité sont d'ores et déjà émis sans aucun rejet de gaz à effet de serre.

Il n'est pas le seul. On apprend aussi dans les mêmes documents que l'électricité éolienne nous garantit une « sécurité d'approvisionnement » alors que les éoliennes fonctionnent l'équivalent d'un quart du temps et de manière aléatoire, détail passé sous silence pour des raisons évidentes : la faiblesse rédhibitoire des éoliennes, c'est qu'il est impossible de compter sur elles, et qu'elles constituent une fausse solution face à des besoins qui sont permanents.

On apprend encore sur le même site que les éoliennes sont un succès au Danemark, alors que ce pays vient d'en arrêter l'implantation en 2006 car il n'arrivait plus à gérer une énergie aussi intermittente.

Qu'un organisme de lobbying puisse mentir autant n'étonnera peut être pas grand monde. Mais que la structure officielle en

charge de guider les pouvoirs publics et l'opinion reprenne à son compte ces contrevérités et les amplifie au lieu de les contrer est beaucoup plus grave. On peut lire en effet dans les publications que l'ADEME consacre au sujet : « De nombreuses espèces animales et végétales vont disparaître. Il est primordial de ralentir et d'atténuer les perturbations liées à l'effet de serre. Il faut donc diminuer notre production de gaz carbonique. L'utilisation des énergies renouvelables va dans ce sens. L'énergie éolienne est dans ce domaine très prometteuse ». En d'autres termes, il s'agit d'un « copié-collé » des affirmations fallacieuses citées plus haut.

Emporté par son militantisme, l'organisme public affirme aussi que chaque éolienne de 2 mégawatts « alimente 2000 foyers » sans préciser ce qui survient les trois quarts du temps où elle ne fournit pas d'électricité. Un récent sondage (IPSOS décembre 2007) a d'ailleurs mis en évidence que la majorité des Français pensait que les éoliennes fonctionnaient les trois quarts du temps. Seuls 14 % savent qu'elles ne produisent de l'électricité qu'un quart du temps. Près de neuf Français sur dix sont donc maintenus dans l'erreur, ce qui n'a rien d'étonnant puisque les organismes officiels leur cachent la vérité !

L'ADEME va même plus loin lorsqu'elle se place sur le plan esthétique, ne craignant pas d'affirmer que « les éoliennes offrent la possibilité de créer de nouveaux paysages comme dans les siècles passés les aqueducs (Le Pont du Gard sans doute), les viaducs ferroviaires ou les moulins à vent ».

La comparaison prêterait à sourire si le sujet n'était très grave. Il y a peu de temps encore, l'automobiliste qui traversait le Massif Central entre Clermont-Ferrand et la Méditerranée par l'autoroute A 75 pouvait voir l'un des plus beaux paysages d'Europe. Camaïeux ininterrompus de prés, de forêts et de landes parsemés de rares habitations, les panoramas successifs se déroulaient, plus séduisants les uns que les autres, façonnés par le travail des innombrables générations qui nous ont précédés.

Hélas, il faut maintenant parler au passé ! De part et d'autre du parcours, de gigantesques éoliennes commencent à agiter leurs bras monstrueux et à rendre impossible la contemplation des paysages que nous ont légués nos prédécesseurs. Il faut savoir que les installations récentes, hautes comme des immeubles de 40 étages, ont 150 à 180 mètres de haut et sont visibles à dix kilomètres à la ronde, hors de toute proportion avec nos villages, nos monuments et nos sites (cf. illustration jointe). Chacune de ces éoliennes nécessite des fondations de béton armé de plus de 1000 tonnes et il faut des convois spéciaux pour transporter leurs mâts. La densité des implantations prévues est enfin telle que leur présence dans nos paysages va devenir la règle. Nous ne sommes qu'au début d'une catastrophe pour notre patrimoine sans précédent dans notre histoire.

L'ADEME participant ainsi à la désinformation, on aurait pu croire que les entreprises publiques du secteur de l'énergie allaient se mobiliser pour contrer celle-ci, faire connaître la vérité, et épargner à notre pays des dépenses inutiles. Aucun de ceux qui travaillent dans ces grandes maisons ne croit en effet un instant aux contrevérités énoncées ci-dessus. Tous

savent que le nucléaire est la seule source qui puisse produire massivement du courant sans rejeter de gaz à effet de serre et que, hors de l'hydroélectricité, les énergies renouvelables ne peuvent jouer qu'un rôle marginal.

Mais les choses ne se sont pas passées ainsi. Face au totalitarisme Vert, les dirigeants successifs de ces grandes entreprises ont préféré abonder dans le sens des écologistes, espérant ainsi acquérir la paix pour leurs activités nucléaires. Nos journaux sont aujourd'hui remplis de publicités « pleine page » de ces entreprises, illustrées d'éoliennes destinées à montrer à quel point elles sont « citoyennes ». Grâce à elles, les éoliennes sont devenues un symbole de la défense de l'environnement et il ne faut pas s'étonner qu'ainsi désinformés, neuf sur dix de nos concitoyens s'y déclarent favorables, inconscients de ce qui est en marche.

Dans un tel contexte, il ne faut pas s'étonner non plus de la position de l'administration. Rares en son sein sont ceux qui sont conscients de la réalité, et ils n'ont de toute façon pas voix au chapitre, ce qui explique l'adoption de trois textes successifs qui ont jeté les bases du désastre.

Une loi du 13 juillet 2005 a tout d'abord stipulé que la part de notre électricité provenant des énergies renouvelables devrait atteindre 21 % en 2010, c'est-à-dire s'accroître de moitié en cinq ans, objectif inaccessible lorsque l'on sait que la seule manière de l'atteindre serait de doubler notre production hydroélectrique ! Le même texte a surtout prévu la création de « Zones de Développement de l'Eolien » (ZDE), ce qui pouvait laisser croire que les éoliennes seraient dorénavant implantées dans le cadre d'un plan national en certains points du territoire seulement, par exemple dans certaines parties de certains départements nommément désignés. Sans doute les parlementaires qui ont voté la loi l'ont-ils cru.

Une circulaire catastrophique du 19 juin 2006 est venue lever cette illusion. Après avoir loué à nouveau leurs imaginaires vertus, celle-ci instaure la quasi liberté d'implantation des éoliennes sur l'essentiel du territoire. Adressée aux préfets de la totalité de nos 100 départements, elle leur accorde le pouvoir de décider de la création des ZDE sur proposition des maires. La seule consigne claire qui leur est donnée est de « veiller à la cohérence départementale de celles-ci », ce qui suppose implicitement que chaque département en comptera un grand nombre. On s'oriente donc vers la création anarchique de milliers de ZDE, ce qui vide la loi de toute signification. Au lieu d'être des exceptions, les ZDE sont devenues la règle. Chaque commune peut devenir une ZDE.

Autrement dit, le feu vert a été donné aux chasseurs de signatures pour qu'ils puissent démarcher les maires en faisant miroiter les retombées futures de la taxe professionnelle, afin que ceux-ci leur confient l'équipement de leur territoire en éoliennes, et obtiennent du préfet le classement de leur commune en ZDE. Pourquoi celui-ci le leur refuserait-il puisqu'il reçoit des instructions vantant les mérites de l'éolien ?

Il faut en venir maintenant à l'aspect financier des choses. Le site internet de « France Energie Eolienne » déjà cité proclame fièrement que « le coût moyen de l'électricité d'origine éolienne est passé à environ 4,4 centimes d'euro par kilowattheure pour

une machine de 2 Mégawatts », ce qui est une dimension désormais courante en France. Quelles pressions a-t-il fallu pour qu'un arrêté ministériel du 26 juillet 2006 garantisse aux promoteurs d'éoliennes pendant 15 ans un prix d'achat de 8,2 centimes d'euros, c'est-à-dire presque double du prix de revient, EDF ayant l'obligation d'acquérir le courant à ce prix, même si elle dispose au même moment d'électricité nucléaire dont le coût de revient marginal n'excède pas 0,5 centime d'euro par kilowatt-heure d'après l'Agence Internationale de l'Energie ?

Chaque éolienne de 2 Mégawatts garantit donc à son promoteur 360 000 euros de revenu annuel pour un temps de fonctionnement moyen annuel de 2 200 heures.

Dans le seul département de la Somme, 144 communes ont déposé des demandes de permis de construire des éoliennes. 60 ont obtenu une réponse positive à la date du 30 octobre 2007, pour la construction de plus de 500 éoliennes délivrant une puissance totale de 496 Mégawatts, qui entraîneront donc une dépense annuelle d'achat d'électricité par EDF de l'ordre de 100 millions d'euros. 71 communes ont encore leur dossier à l'instruction, pour une puissance cumulée de 692 Mégawatts. Si elles obtiennent satisfaction, la dépense correspondante pour EDF sera de l'ordre de 140 millions d'euros par an, portant le total annuel à 240 millions d'euros pour le seul département de la Somme.

Au niveau national, les chiffres font frémir. Les objectifs officiels fixés par l'arrêté du 7 juillet 2006 étaient d'une puissance installée de 17 500 Mégawatts en 2015. Les travaux du « Grenelle de l'environnement », fruits de l'alliance contre nature des écologistes et des lobbys industriels, les ont portés à 25 000 Mégawatts. Quant à l'Europe dont le rôle est en l'occurrence désastreux, elle vient de fixer à la France un objectif de 22 % d'énergies renouvelables, au sein desquelles elle refuse sous la pression des écologistes d'intégrer l'électricité d'origine nucléaire, ce qui imposera de porter à 35 000 MW la puissance éolienne installée sur notre territoire. Le lobby des éoliennes a donc gagné. Et quand on voit ce qui se passe dans le seul département de la Somme, rien ne permet de dire que ces chiffres ne seront pas atteints, voire dépassés.

Les coûts d'achat correspondants par EDF sont faciles à évaluer. Sur une base de 2200 heures de fonctionnement par an et d'un prix garanti de 8,2 centimes d'euros, ils s'élèvent à 3,15 milliards d'euros annuellement pour 17 500 MW installés, à 4,15 milliards pour 25 000, et à 6,30 pour 35 000, soit le coût d'un à deux réacteurs nucléaires chaque année. Si l'objectif était de tenter d'obtenir le silence des écologistes, le moins que l'on puisse dire est que le prix payé est exorbitant.

Les économies correspondantes seront en effet minimes, puisque l'électricité d'origine éolienne se substituera, à de rares exceptions près, à de l'électricité d'origine nucléaire dont le coût de revient marginal est très faible. En supposant que l'économie atteigne 20 % des chiffres cités ci-dessus, ce qui est au-delà de la réalité, la dépense inutile pour le consommateur sera donc de l'ordre de 2,5 milliards d'euros par an dans la première hypothèse, de 3,3 milliards dans la seconde, et de 5 milliards dans l'hypothèse « européenne ». Ces sommes

correspondent à un renchérissement de la facture d'électricité payée par les usagers domestiques de respectivement 10 %, 14 %, et 20 %. Autrement dit encore, de 100 euros par foyer et par an dans l'hypothèse la plus basse et de à 200 dans la plus élevée.

Il faut savoir aussi que la décision de fixer le prix d'achat de l'électricité d'origine éolienne à un niveau aussi élevé a été prise malgré l'opposition déterminée et publique de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), organisme officiel chargé de veiller à la bonne conduite de notre politique énergétique qui a estimé que « le tarif proposé représente un soutien disproportionné au regard du bénéfice attendu » (journal officiel du 27 juillet 2006).

Ceci pour rien, si ce n'est pour l'enrichissement sans cause et dans des proportions inouïes de promoteurs d'autant plus dépourvus de tout scrupule qu'ils agissent en toute légalité. Nicolas Hulot et les écologistes ne se doutent certainement pas qu'en promouvant les éoliennes, ils font la fortune de promoteurs peu scrupuleux.

Face à de telles perspectives, la conclusion s'impose : il faut arrêter tout lancement de nouvelles éoliennes, et le plus tôt sera le mieux. Pour y parvenir, deux modalités sont possibles, qui ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Puisque ce sont les préfets qui délivrent les permis de construire, il suffirait en premier lieu qu'ils reçoivent instruction de geler toute autorisation nouvelle jusqu'à plus ample information pour que tout s'arrête immédiatement.

Il existe une seconde solution, qui reposerait sur la révision du tarif d'achat de l'électricité produite par les éoliennes, puisque c'est la fixation de celui-ci à un niveau proche du double du prix de revient qui est à l'origine du désastre actuel. C'est ainsi qu'a procédé le Danemark lorsqu'il a constaté que la prolifération des éoliennes sur son territoire et en mer débouchait sur une situation ingérable du fait des variations brutales de leur production. Décidé il y a 2 ans, l'abaissement massif du tarif d'achat de l'électricité d'origine éolienne s'est traduite par le

résultat qu'on pouvait attendre, c'est-à-dire pratiquement l'arrêt de toute installation nouvelle. L'industrie danoise de fabrication des éoliennes fonctionne dorénavant uniquement à l'exportation, à destination notamment de la France puisque toutes les éoliennes installées sur notre territoire proviennent de surcroît de l'étranger, au détriment de notre balance commerciale et de nos emplois.

S'agissant de notre pays, une division par un facteur de l'ordre deux du tarif d'achat garanti réglerait la question, mettant fin à une rente aussi injustifiée qu'inique.

Quelle que soit la solution retenue, l'urgence s'impose, car chaque mois perdu a pour conséquence des centaines de millions d'euros de dépenses inutiles que devra acquitter le consommateur d'électricité au cours des quinze ans à venir, au détriment d'un pouvoir d'achat qu'on veut améliorer par ailleurs.

Lorsqu'il a conclu les travaux du « Grenelle de l'environnement » le Président de la République a déclaré : «... Je suis contre une forme de précipitation qui se traduit finalement par la dégradation de l'environnement... Les éoliennes, d'abord sur les friches industrielles, loin des sites emblématiques... Franchement, quand je survole certains pays européens, cela ne me donne pas envie. »

Le Président de la République a raison. Les éoliennes défigurent de manière dramatique nos paysages, et tout particulièrement les plus beaux d'entre eux. Ce motif suffirait à lui seul. Allons nous longtemps encore tolérer sans réagir le saccage d'une part essentielle de notre patrimoine ?

Mais il s'y ajoute un argument d'ordre économique tout aussi déterminant. Ne répondant à aucune nécessité, les éoliennes sont une amaque sans précédent dont sont victimes tous nos concitoyens, à l'exception de ceux qui ont su profiter jusqu'à présent de l'alliance de l'idéologie écologique et du poids des lobbys.